



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Berne, le 10 septembre 2026

Conférence de presse de l'Union syndicale suisse (USS)

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, vice-présidente de l'USS

Une augmentation générale de 2,5 % est nécessaire

Dans de nombreuses branches en Suisse, les travailleuses et les travailleurs ont vu leur salaire réel stagner ou reculer depuis 2016. Concrètement, cela signifie qu'aujourd'hui, avec leur salaire, beaucoup de gens ne peuvent plus consommer autant qu'il y a encore une dizaine d'années. Cette évolution est particulièrement préoccupante dans l'hôtellerie-restauration, dans la santé, dans certaines parties de l'industrie ainsi que dans la construction et le commerce de détail. Et ce, alors même que les salarié-e-s sont toujours plus productifs, que l'on exige toujours davantage d'efforts de leur part et que la pression et le stress au travail ne cessent de s'intensifier.

Les salaires n'ont pas suivi la forte hausse du coût de la vie ces dernières années. Même si, grâce aux syndicats, les salaires ont récemment rattrapé une partie de leur retard, le renchérissement de cette année menace de réduire ces progrès à néant. S'y ajoute l'envolée des primes d'assurance-maladie, qui grignotent chaque année un peu plus le pouvoir d'achat des salarié-e-s.

Les salaires devraient non seulement suivre l'évolution du coût de la vie, mais aussi celle de la productivité du travail. Celle-ci progresse en moyenne de 1 pour cent par an. C'est-à-dire que les salaires réels devraient augmenter eux aussi, chaque année, d'au moins 1 pour cent, faute de quoi la richesse créée par les salarié-e-s est redistribuée aux détenteurs de capitaux. Depuis des années, les salaires réels sont à la traîne des gains de productivité.

Il est grand temps d'accorder des augmentations de salaire substantielles à toutes et tous.

Les bas salaires demeurent un défi économique majeur en Suisse, puisqu'un emploi sur dix est faiblement rémunéré. Sont considérées comme bas salaires, les rémunérations mensuelles inférieures à 4 683 francs par mois pour 12 mois de salaire, respectivement de 4 323 francs par mois pour 13 mois de salaire.¹ Dans les branches où les femmes sont majoritaires, les salaires sont particulièrement bas. Dans le commerce de détail, un emploi sur quatre est faiblement rémunéré. Dans le nettoyage c'est un emploi sur trois et dans les branches des services à la

¹ Cela correspond aux deux tiers du salaire médian de 7024 francs (x12) ou 6484 francs (x13). Ces données proviennent de l'Enquête sur la structure des salaires 2024.

personne (surtout la coiffure, les salons de beauté ou les blanchisseries), il s'agit même d'un emploi sur deux. Pareil pour près de la moitié des emplois de l'hôtellerie et de la restauration.

Par ailleurs, avoir un diplôme de fin d'apprentissage ne garantit plus d'échapper aux bas salaires. Près d'un-e salarié-e qualifié-e sur trois touche en effet un salaire mensuel inférieur à 5 000 francs (x13). Chez les femmes, les proportions atteignent même 40 pour cent. Même l'expérience n'est pas suffisamment valorisée pour les personnes ayant suivi une formation professionnelle. Souvent, elles restent bloquées pendant des années à des niveaux de rémunération trop bas.

Il faut maintenant des augmentations de salaire pour tout le monde ! Compte tenu du renchérissement de cette année, de la nouvelle augmentation des primes d'assurance-maladie, de la hausse de productivité et de la stagnation des salaires réels depuis une décennie, le syndicat Unia revendique cet automne :

- **L'augmentation des salaires effectifs et minimums de 2,5 pour cent pour toutes et tous.**
- Plus particulièrement, **les salaires des femmes, du personnel expérimenté et des branches à bas salaires** doivent être revalorisés.
- **Des salaires minimums corrects** : pas de salaires inférieurs à 4 500 francs, et au moins 5 000 francs pour les titulaires d'un CFC.
- **L'introduction**, dans toutes les conventions collectives de travail (CCT), **de la compensation automatique du renchérissement, assortie d'un mécanisme permettant des négociations salariales régulières au-delà de cette compensation.** Il s'agit du préalable absolu pour préserver durablement le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs.

Les revendications salariales 2026 / 2027 du syndicat Unia en détail

Malgré la situation géopolitique instable et les politiques protectionnistes de certains États, globalement **l'industrie** suisse se révèle relativement résistante. Les perspectives pour l'industrie d'exportation se sont améliorées en 2026 et en 2027. Bien que l'industrie des machines pâtisse encore de la vigueur du franc suisse, la transition vers les nouvelles technologies commence à porter ses fruits pour les entreprises. Dans la branche chimique et pharmaceutique, les marges ont continué de progresser, mais les augmentations salariales de l'année dernière, accordées pour la plupart à titre individuel, sont restées en deçà des attentes. Dans l'industrie horlogère, les commandes semblent repartir à la hausse après une période difficile marquée par la réduction de l'horaire de travail. À l'inverse, la productivité a continué de progresser de manière significative dans l'ensemble des branches (à l'exception de l'électronique). Les associations patronales de l'industrie s'inquiètent à nouveau de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, tout en refusant de revaloriser les salaires, ce qui nuit à l'attrait du secteur. La revendication d'Unia s'adresse donc à toutes les branches industrielles : +2,5 pour cent. Nous demandons la compensation intégrale du renchérissement, l'indemnisation de la productivité, qui a enregistré une progression marquée dans les différentes branches industrielles, ainsi qu'un rattrapage des salaires, puisqu'ils ont stagné ces dix dernières années.

Dans le **commerce de détail**, une augmentation salariale est nécessaire pour préserver le pouvoir d'achat des salarié-e-s face à la hausse du coût de la vie. En outre, le personnel doit être associé aux gains de productivité de l'entreprise. Dans cette branche où les salaires sont bas, une augmentation de salaire réel qui profite à tout le personnel est nécessaire. Concrètement, Unia demande, dans le cadre des négociations salariales avec Coop, une augmentation de 100 francs sur les salaires effectifs de tous les employé-e-s, ainsi qu'une hausse correspondante des salaires minimums et de référence.

Dans **l'hôtellerie-restauration**, nous négocions à l'heure actuelle une nouvelle convention collective nationale (CCNT). L'objectif est d'augmenter progressivement et de manière substantielle les salaires minimums et d'introduire des primes d'ancienneté.

Le **second œuvre de la construction** est en plein boom : au premier trimestre 2026, il comptait près de 240 000 emplois à plein temps, soit environ 2 600 de plus qu'un an auparavant et plus de 15 000 de plus qu'en 2021. Les carnets de commandes sont solides et les perspectives prometteuses. La construction de logements reprend de la vigueur. Les taux d'intérêt bas et la forte demande de logements soutiennent l'activité de construction. À cela s'ajoutent les travaux de rénovation globale et énergétique. Les entreprises disposent donc d'une marge de manœuvre pour augmenter les salaires. Dans le même temps, le second œuvre est confronté à une pénurie de personnel. Dès lors, la réticence des employeurs à augmenter les salaires s'avère d'autant plus incompréhensible. Le besoin de rattrapage est considérable. Ceux qui bâtissent ce succès au quotidien doivent enfin en récolter les fruits. C'est pourquoi Unia demande, pour les branches du second œuvre, une augmentation générale de 2,5 pour cent, et ce sur les salaires réels et les salaires minimums. Les revendications salariales peuvent varier d'une branche à l'autre en fonction des retards à rattraper.

Dans le **secteur principal de la construction**, lors de la renégociation de la convention nationale (CN), Unia a obtenu l'an dernier, outre des améliorations en matière d'horaires de travail, un mécanisme de compensation du renchérissement pour les salaires effectifs et les salaires minimums. Parallèlement, un nouvel accord sur le remboursement des frais a été trouvé, qui se traduit par une augmentation du pouvoir d'achat d'environ 0,7 pour cent. Compte tenu de l'excellente conjoncture dans la construction, Unia exhorte les employeurs de ce secteur à accorder des revalorisations salariales réelles au-delà de ce seuil.

Pour les salarié-e-s de **l'horticulture et du paysagisme**, Unia réclame une augmentation d'au moins 2,5 pour cent. Depuis des années, les salaires versés dans la branche verte sont les plus bas de l'ensemble de l'économie de la construction. Il existe donc un retard salarial important à rattraper. Unia présentera cette revendication lors des prochaines négociations de CCT régionales.